

# INFOS Tri

N°41

Décembre 2023



**sictom**  
région montluçonnaise

## Les biodéchets



## Modification des jours de collecte



## Local réemploi

**REUTILISATION / RÉEMPLOI**

**Donnez une seconde vie à vos objets**

Les objets déposés doivent être en bon état et réutilisables.

- MULTIMÉDIA
- MOBILIER
- JOUETS / VÉLO
- PUÉRICULTURE
- DÉCORATION
- OUTILLAGE
- ELECTROMÉNAGER
- VÊTEMENTS
- MAROQUINERIE...

**sictom**  
Région Montluçonnaise

Rue du Terrail - 63110 DOMÉLAT  
04 70 04 22 00  
www.sictom.com



**VOIR**

**Collectes 25/12 et 01/01**

**Dernière Page**

# 1er janvier 2024 : Le tri des biodéchets devient obligatoire

À partir du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé «à la source» et concernera, en plus des professionnels, tous les particuliers.

*Le gaspillage alimentaire c'est 17% de notre poubelle dont 3% peuvent être évités et 14% de biodéchets peuvent être valorisés.*

C'est pourquoi, chaque foyer devra être équipé de solutions de tri spécifiques pour les biodéchets.

Le SICTOM Région Montluçonnaise vous propose **plusieurs solutions** :



## Le compostage individuel directement dans votre jardin

Si vous n'êtes pas encore équipés, les distributions ont lieu au SICTOM rue du Terrier à Domérat, tous les 3ème jeudis de chaque mois de 13h30 à 19h45 sans inscription et sur présentation d'un justificatif de domicile.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez donner votre justificatif de domicile à une autre personne qui le récupèrera pour vous.



## Le compostage partagé pour les habitats collectifs

Les sites de compostage de proximité sont en cours de déploiement sur tout le territoire du SICTOM. Cependant, si votre résidence n'est pas encore équipée ou si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service compostage du via le formulaire de contact du site Internet [www.sictomrm.com](http://www.sictomrm.com) ou via l'adresse mail [compostage@sictomrm.fr](mailto:compostage@sictomrm.fr)



## Les points d'apport volontaire où le compostage individuel / de proximité sont impossible

Pour les zones où le compostage de proximité est difficile (hyper centre de Montluçon, le centre ville de Désertines, Domérat et Commentry), des Points d'Apport Volontaire (PAV) seront progressivement installés au 1er trimestre 2024.

Dans le même temps, un bioseau sera distribué en porte à porte, pour les foyers concernés. En cas d'absence, nous vous laisserons un avis de passage qui vous informera des modalités pour le récupérer.

Ces abris bacs contiendront une poubelle de 240 litres, dans lequel les usagers pourront jeter leur biodéchets. Ces conteneurs seront collectés une fois par semaine et le point d'apport volontaire sera nettoyé à chaque passage. Les biodéchets seront ensuite compostés sur notre plateforme à Givrette.

Pour savoir si vous êtes concernés par ces PAV merci de vous rendre sur notre site internet [www.sictomrm.com](http://www.sictomrm.com) - rubrique «Mes déchets - biodéchets».

# Bilan du Compostage sur le territoire du SICTOM



## Compostage individuel de jardin

Depuis 2010, le SICTOM propose des composteurs aux particuliers de son territoire. En 2019, suite à la réduction des fréquences de collecte sur certaines communes, les habitants de ces dernières ont été invités à récupérer un composteur gratuit par foyer. Depuis 2021, cette opération est étendue à l'ensemble du territoire du SICTOM.

12 000 foyers sont déjà dotés d'un composteur individuel de jardin.

Nous espérons détourner 343 tonnes par an de biodéchets.



## Compostage autonome en établissement

73 établissements scolaires sont équipés de composteurs pour les déchets de leur cantine ou self.

25 sont encore en projet. Lors de l'installation, une sensibilisation est proposée aux élèves expliquant les consignes de tri et les bienfaits du compostage, ainsi qu'une formation aux agents de restauration.

Un travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire est également mené avec chaque établissement.



## Compostage collectif partagé

80 sites sont actifs (240 composteurs sont installés, en pied d'immeuble, en centre hôtelier, en centre social, en quartier et dans les cimetières) pour 2700 foyers desservis. Plus de 200 sites sont en projet.

Lors d'une nouvelle installation, les maîtres composteur distribuent un bioseau à chaque foyer. Ils se rendent ensuite régulièrement sur place pour s'assurer du bon processus de compostage. Si vous souhaitez devenir référent de site ou personne relais sur place, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous espérons détourner 1275 tonnes par an de biodéchets.



## Les points d'apport volontaire : estimations

- 87 points d'apport volontaire vont être déployés dans l'hyper centre de Montluçon.
- 4 seront déployés dans le centre ville de Désertines
- 3 seront installés dans le centre ville de Commentry

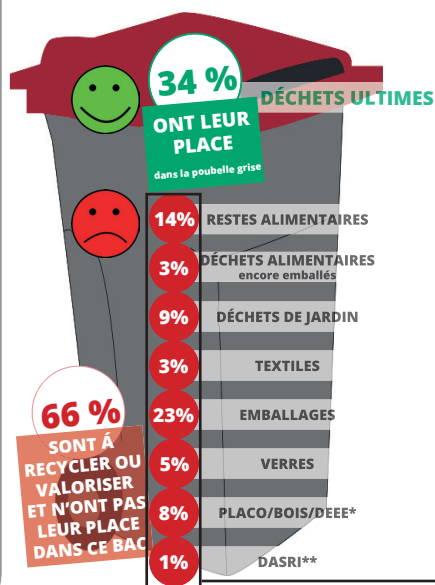
Nous espérons détourner 1500 tonnes par an de biodéchets pour un bassin de vie de 24000 habitants.

*Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et, dans une moindre mesure, des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).*

# TARIFICATION INCITATIVE

A partir du 1er janvier 2024, l'ensemble des usagers du service de collecte des déchets aura à sa disposition les équipements nécessaires pour trier l'ensemble de ses déchets :

Tarification incitative



- Un composteur (collectif ou individuel) ou un point d'apport volontaire pour ses déchets fermentescibles
- Un bac jaune pour les emballages **dont 23% reste encore dans la poubelle ordures ménagères**
- Une colonne à verre
- Un bac gris pour les ordures ménagères
- Un parc de déchetteries pour tous les autres déchets

Malgré tous ces dispositifs, certains usagers continuent de ne pas trier leurs déchets c'est pourquoi nous enfouissons **encore plus de 14 000 tonnes** de déchets recyclables chaque année soit un coût de 1 680 000 € qui pourrait être évité.

**Le SICTOM de la région montluçonnaise a donc décidé de lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative.**

## La tarification incitative c'est quoi ?

Elle permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, afin d'inciter financièrement à des comportements vertueux. En clair, le consommateur qui ne trie pas ses déchets paiera beaucoup plus cher que celui qui trie.

## Une tarification incitative pour inciter à quoi ?

- L'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements vers :
- Une prévention des déchets afin de diminuer les quantités produites (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités ayant instauré une tarification incitative)
  - Une augmentation du tri pour une meilleure valorisation
  - Une consommation responsable
  - Une optimisation des services pour une maîtrise des coûts

## Une tarification incitative pour quel résultat :

En moyenne, la mise en place d'une tarification incitative permet de :



Réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR)  
Soit  
- 8 900 Tonnes d'OMR  
selon nos tonnages



Augmenter de 30 % la collecte des emballages et papiers  
Soit  
+ 2 000 Tonnes d'emballages et de papier  
selon nos tonnages



Réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA)  
Soit  
- 4 000 Tonnes de DMA  
selon nos tonnages

# RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL



**100%** DES EMBALLAGES  
ET DES PAPIERS  
**SE TRIENT**



En vrac,  
sans sac

Consignes de tri

## Dimensionnement des bacs

Actuellement, 58 communes du SICTOM Région Montluçonnaise sont collectées toutes les 2 semaines en ordures ménagères.

Avec l'obligation d'extraire les biodéchets des poubelles pour les composter, celles-ci vont énormément s'alléger, aussi, 16 nouvelles communes vont rejoindre cette liste en janvier 2024 (voir les modifications de collecte en pages suivantes).

Les communes concernées sont :

*Bezenet, Chamblet, Doyet, Durdât-Larequille, Estivareilles, La-Chapelaude, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Marcillat-en-Combraille, Meaulne-Vitray, Montmarault, Quinssaines, Teillet-Argenty, Vallon-en-Sully, Vaux et Villefranche-d'Allier.*

Lorsque les modifications seront effectuées, si vous vous rendez compte que vos bacs ne sont pas suffisamment grands, vous pourrez demander un volume supérieur.

Les préconisations pour une collecte toutes les 2 semaines pour un **foyer de 4 personnes** sont :



180 L pour  
les ordures ménagères



360 L pour  
les recyclables

Si vous êtes déjà équipés avec ces volumes, inutile de nous contacter, aucun bac ne sera changé.

### Où trouver la dimension de vos bacs ?

Soit sur  
l'étiquette  
au dos de  
votre  
poubelle



Soit sur  
l'angle de  
votre  
poubelle



**340/160**  
01/01  
NF EN 640-1

### Comment demander un changement de bac ?

Par mail : [poubelle@sictomrm.fr](mailto:poubelle@sictomrm.fr)

Par internet : [www.sictomrm.com](http://www.sictomrm.com) (formulaire en bas de page)

# OPTIMISATION DES COLLECTES

Le changement des jours de collecte (ordures ménagères et collecte sélective) est une mesure prise dans le cadre de l'optimisation du service de gestion des déchets. Cette démarche vise à améliorer l'efficacité des opérations de ramassage, à réduire les coûts logistiques et à minimiser l'impact environnemental lié à ces activités.

Les tournées sont organisées afin que chaque quartier ou secteur géographique soit desservi de manière plus efficace. Grâce à cette réorganisation, il est possible de réduire les distances parcourues par les camions et d'optimiser les trajets afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre.

## DEMARRAGE LE LUNDI 8 JANVIER 2024

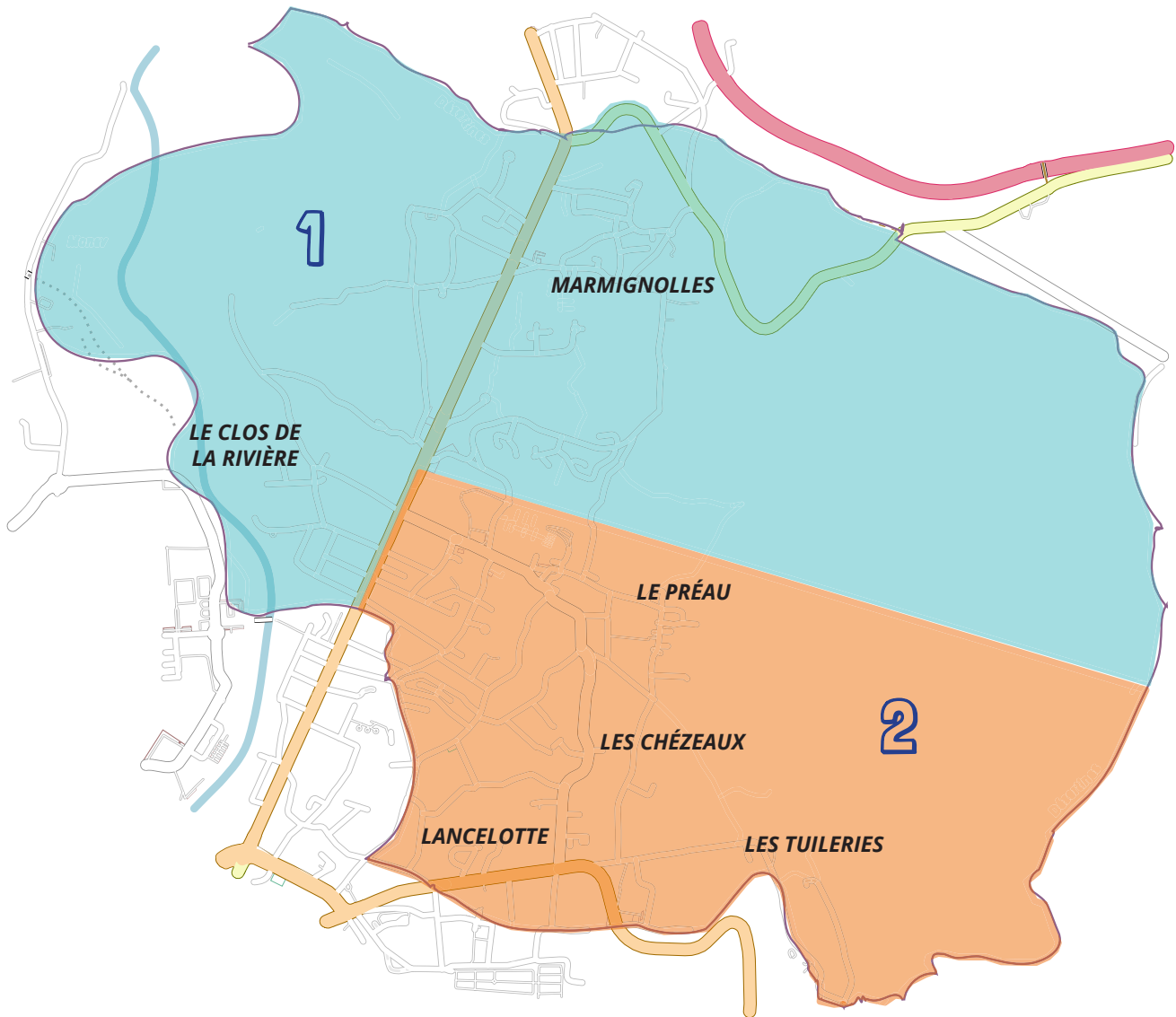
Vous trouverez les informations détaillées sur ces changements dans les pages explicatives suivantes ou sur le site du SICTOM : [www.sictomm.com](http://www.sictomm.com) (*accès rapide aux informations de collecte mises à jour, nous vous recommandons de consulter régulièrement le site Internet pour rester informés des éventuels ajustements des jours de collecte*).

**Le site sera mis à jour le 2 janvier 2024.**

COMMUNES <i>*(communes en bleu pas de changement)</i>	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Archignat	JEUDI semaine impaire	
Arpheuille Saint Priest	JEUDI semaine impaire	
Audes	JEUDI semaine impaire	MERCREDI semaine impaire
Beaune d'Allier	LUNDI semaine paire	
Bézenet	LUNDI semaine impaire	
Blomard	LUNDI semaine paire	
<b>Chambérat</b>	MERCREDI semaine impaire	
Chamblet	LUNDI semaine paire	
Chappes	MERCREDI semaine impaire	
<b>Chavenon</b>	MARDI semaine impaire	
<b>Chazemais</b>	MARDI semaine paire	
Colombier	MARDI semaine impaire	
<b>Cosne d'Allier</b>	LUNDI	MARDI semaine impaire
Courçais	LUNDI semaine impaire	
Deneuille les Mines	MARDI semaine impaire	MARDI semaine paire
Doyet	JEUDI semaine paire	JEUDI semaine impaire
Durdats Larequille	JEUDI semaine paire	JEUDI semaine impaire
Épineuil le Fleuriel	JEUDI semaine paire	
Estivareilles	MERCREDI semaine paire	
<b>Faverdines</b>	MERCREDI semaine paire	
Givarlais	LUNDI semaine impaire	
Huriel	MERCREDI	LUNDI semaine impaire
<b>Hyds</b>	MERCREDI semaine paire	
La Celle	MARDI semaine impaire	
La Chapelaude	MARDI semaine paire	MARDI semaine impaire
<b>La Perche</b>	LUNDI semaine paire	
<b>La Petite Marche</b>	JEUDI semaine paire	
Lamaids	MERCREDI semaine paire	
Lavault Sainte Anne	MARDI semaine paire	MARDI semaine impaire
<b>L'Ételon</b>	MARDI semaine paire	
Lignerolles	MERCREDI semaine paire	
<b>Louroux de Beaune</b>	MERCREDI semaine paire	
<b>Maillet</b>	MARDI semaine paire	
Malicorne	MARDI semaine paire	
Marcillat en Combraille	MERCREDI semaine paire	MERCREDI semaine impaire
Mazirat	MERCREDI semaine impaire	

<b>COMMUNES</b> <b>*(communes en bleu pas de changement)</b>	<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>COLLECTE SÉLECTIVE</b>
Meaulne-Vitray	LUNDI semaine paire	LUNDI semaine impaire
Mesples	MERCREDI semaine impaire	
Montmarault	LUNDI semaine paire	LUNDI semaine impaire
Montvicq	LUNDI semaine impaire	LUNDI semaine paire
Murat	MARDI semaine impaire	
Nassigny	MARDI semaine paire	
Néris les Bains secteur 1 (à droite de la route de Clermont Ferrand-côté thermes)	LUNDI	JEUDI
Néris les Bains secteur 2 (à gauche de la route de Clermont Ferrand)	MARDI	JEUDI
Néris les Bains secteur 3 (extérieur de la ville et quartier thermal)	MERCREDI	JEUDI
Prémilhat	LUNDI	MARDI semaine impaire
Quinsaines	MARDI semaine paire	MARDI semaine impaire
Reugny	LUNDI semaine impaire	
Ronnet	LUNDI semaine impaire	
Saint Angel	MERCREDI semaine impaire	
Saint Bonnet de Four	LUNDI semaine paire	
Saint Désiré	JEUDI semaine paire	
Saint Éloy d'Allier	LUNDI semaine impaire	
Saint Fargeol	MERCREDI semaine paire	
Saint Genest	MERCREDI semaine impaire	
Saint Marcel en Marcillat	MERCREDI semaine paire	
Saint Marcel en Murat	MERCREDI semaine impaire	
Saint Martinien	MERCREDI semaine paire	
Saint Palais	MARDI semaine impaire	
Saint Priest en Murat	MERCREDI semaine impaire	
Saint Sauvier	MARDI semaine impaire	
Saint Victor	JEUDI	MARDI semaine paire
Saint Vitte	JEUDI semaine paire	
Sainte Thérènce	JEUDI semaine paire	
Saulzais le Potier	MERCREDI semaine paire	
Sauvagny	MARDI semaine impaire	
Sazeret	MERCREDI semaine impaire	
St Georges de Poisieux	LUNDI semaine paire	
Teillet Argenty	JEUDI semaine paire	
Terjat	LUNDI semaine impaire	
Tortezais	MARDI semaine impaire	
Treignat	JEUDI semaine impaire	
Urçay	MARDI semaine paire	
Vallon en Sully	LUNDI semaine impaire	LUNDI semaine paire
Vaux	JEUDI semaine impaire	MERCREDI semaine impaire
Venas	MARDI semaine impaire	
Verneix	MARDI semaine impaire	MARDI semaine paire
Vernusse	LUNDI semaine paire	
Vesdun	JEUDI semaine impaire	
Villebret	JEUDI semaine paire	JEUDI semaine impaire
Villefranche d'Allier	MARDI semaine impaire	MARDI semaine paire
Viplaix	LUNDI semaine impaire	

# DÉSERTINES



1



2

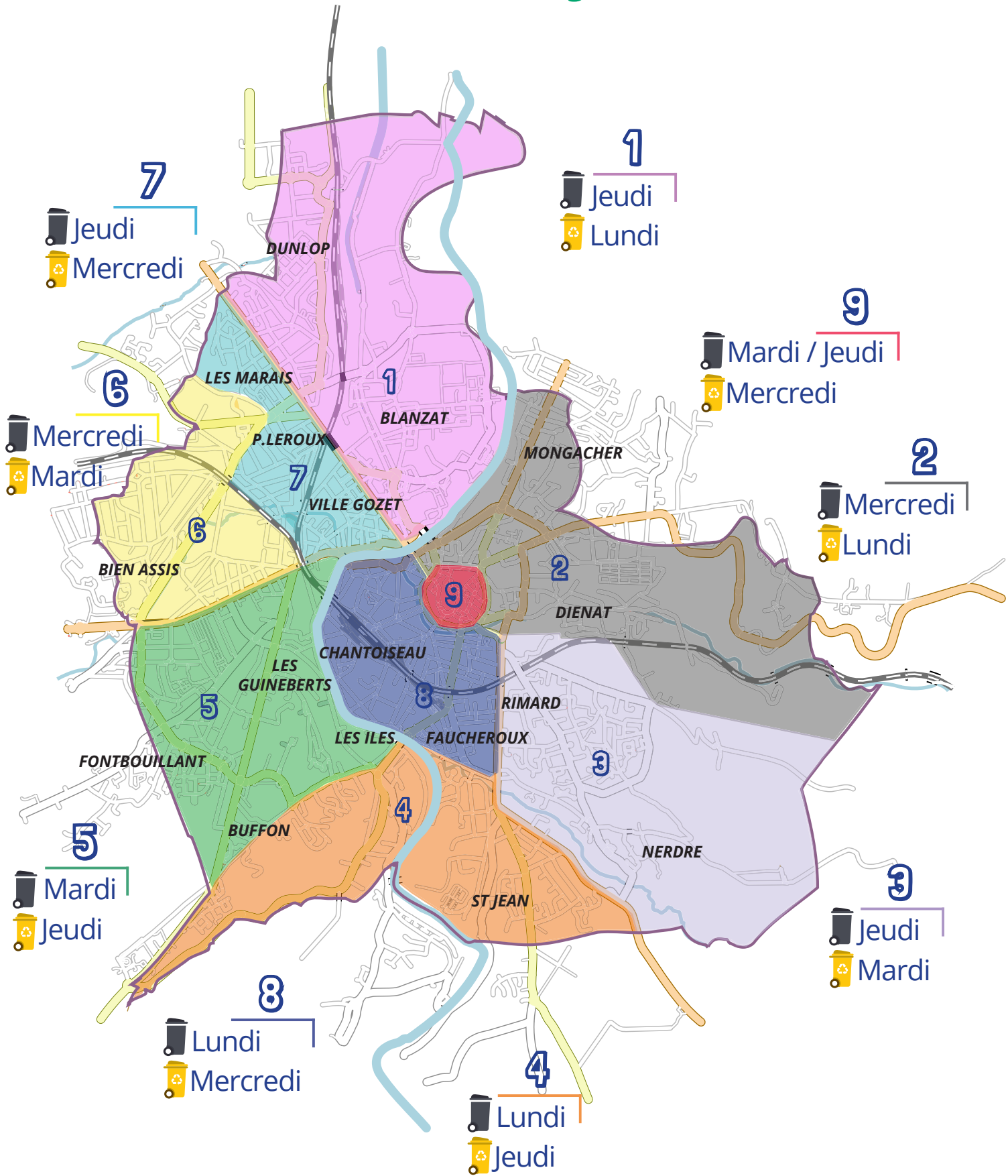


Le détail des rues est consultable sur :  
<https://www.sictomrm.com/jours-de-collecte.php>

*Le site sera mis à jour le 2 janvier 2024.*



# MONTLUÇON



## Impasses ✳

 Lundi  
 Mercredi

✳ Les impasses concernées sont consultables sur : <https://www.sictomrm.com/jours-de-collecte.php>

# DOMÉRAT



En ce qui concerne la collecte des Ordures Ménagères, aucun changement pour les secteurs collectés lundi, mardi, mercredi et jeudi. Seul le secteur ramassé le vendredi est réparti sur les 4 jours de la semaine comme indiqué ci dessous :

## LUNDI

Rue de l'Abreuvoir  
Rue des Brequettes  
Les Chalais  
Les Chaputs  
Passage des Cuvages  
Chemin de l'Etang  
Rue de Fleuriel  
Rue Fossé  
Rue Louis Ganne  
Rue Joliot Curie  
Rue Magieure  
Chemin de Maurepas  
Rue les Michelles  
Rue du Puits d'Argent  
Villiers

## MARDI

Rue des Bordes  
Chemin du Clos des Brelettes  
Rue du Clos des Peux  
Chemin des Crozes  
Rue Eugène Leroy  
Rue Felix Lebourg  
Rue Geores Sand  
Rue de la Gueurce  
Rue Marie Barnier  
Rue Michel Bernard

Rue du Moulin  
Chemin du Petit Montour  
Rue Louis Pergaud  
Chemin du Pré de la Dame  
Chemin des Rondières  
Chemin St Vincent  
Rue St Vincent  
Impasse Sarcines  
Chemin de la Taunate  
Rue du Vignoble

## MERCREDI

Avenue Albert Poncet  
↳ du n°41 au 65 et du n°44 au 62  
Chemin des Bouchets  
Chemin des Bregettes  
Chemin des Bruyères  
Rue de Chateaufavier  
Chemin de la Font Claude  
Rue de la Libération  
↳ du n° 59 au 93 et du n°66 au 90  
Chemin des Plantes  
Chemin de Voreilles

## JEUDI

Rue du Boulodrome  
↳ du n° 25 au 55 et du n° 38 au 48  
Chemin de la Côte  
Chemin de la Font St Maur  
Rue des Gandoux  
Rue de Givrette  
Les Gozis  
Rue du Montais  
Rue du Terrier  
Laspré  
Rue de la Prade  
Les Salverts  
Les Tartasses



Pour la collecte des bacs jaunes aucun changement pour les secteurs collectés lundi et mardi des semaines paires.

**Sauf pour :**

**Bressolles** sera collecté le lundi des semaines paires

**Le Cros** sera collecté le mardi des semaines paires

# COMMENTRY



En ce qui concerne la collecte des Ordures Ménagères, aucun changement pour les secteurs collectés lundi, mardi, mercredi et jeudi. Seul le secteur ramassé le vendredi est réparti sur les 3 jours de la semaine comme indiqué ci dessous :

## LUNDI

Rue André Bidet  
La Chaise  
Rue de la Chevantière  
Rue du Creux du Lac  
Rue Ernest Montusès  
Avenue des Pégauts  
Rue du Puits Juillet  
Avenue des Rémorets  
Rue Victor Auclair

## MARDI

Route de Bazergues	Route de la Fayolle
Rue de Chabanson	Rue de la Grange
Rue des Champfromenteaux	Chemin de Longeroux
Rue de la Descenderie	Rue de la Marianne
Chemin de Ebaupins	Rue du Père Mathieu
Rue des Ecoles	Rue de Pourcheroux
Rue des Etangs	Rue des Pourrats

## JEUDI

Route du Bois  
Rue Bois Forêts  
Rue des Caves  
Route de la Celle  
Rue du Champs des Romains  
Rue des Chaumes  
Rue de la Chaux  
Les Chavais  
Rue des Clous  
Route de Colombier

La Couronne  
Rue des Gauthiers du Haut  
Rue de Longeroux  
↳ du n° 56 au 340 et n° 451 au 549  
Rue des Marlières  
Route des Mazelles  
Rue des Pétoungnes  
Allée du Pin  
Route des Thureaux  
Rue de la Torche



Pour la collecte des bacs jaunes, aucun changement  
**Collecte tous les mercredis**

## Changement des jours d'ouverture des déchetteries

Horaires identiques toute l'année : 8h - 11h45 et 13h30 - 17h45

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Chamblet*	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Commentry		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Cosne d'Allier		Ouvert		Ouvert		Ouvert
Domérat		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Marcillat en Combraille				Ouvert		Ouvert
Montmarault			Ouvert		Ouvert	Ouvert
Prémilhat	Ouvert		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vallon en Sully		Ouvert	Ouvert		Ouvert	Ouvert
Villefranche d'Allier						Ouvert

\* Chamblet : uniquement pour les déchets verts et les gravats

## OUVERTURE NOUVEAU LOCAL RÉEMPLOI

Fort du succès du local réemploi implanté à la déchetterie de Prémilhat (environ 1 tonnes d'objets récupérés par mois), le SICTOM a décidé d'installer deux nouveaux locaux :

**DOMÉRAT**

**COSNE D'ALLIER**



Les usagers peuvent déposer tout objet en état de fonctionnement dans un conteneur réemploi (petits meubles, meubles en bois massifs, jouets, objets de décoration, petit objet électrique et électronique, petit outillage, livres, vaisselle...).

Le contenu est redistribué aux partenaires du réemploi qui contractent une convention avec le SICTOM.

## Les collectes de fin d'année

Les collectes d'ordures ménagères et de recyclables **ne seront pas assurées le lundi 25 décembre 2023 et le lundi 1er janvier 2024**, elles seront effectuées

**le samedi 23 décembre et le samedi 30 décembre 2023**, aussi, merci de sortir vos poubelles le vendredi soir (elles pourraient être collectées plus tôt qu'habituellement)



**Les déchetteries et les bureaux du SICTOM seront fermés ces jours là.**

## Tagliatelles au chapon et au curry

La recette  
Astucieuse

### Ingrédients

- Restes de chapon effilochés
- Jus de cuisson du chapon
- 1 citron
- 20 cl de crème liquide
- 400 g de tagliatelles fraîches
- 1 c. à c. de curry
- Sel et poivre



### Recette

#### «spécial reste des fêtes»

- Faire revenir la viande dans une poêle avec le sel, le poivre, le curry et le jus du citron
- Laisser cuire 10 min en ajoutant un peu de jus de cuisson du chapon
- Ajouter la crème liquide dans la poêle
- Faire cuire les tagliatelles
- Servir les pâtes en nappant avec l'effiloché de chapon

Le petit



Fonctionne avec tous les restes de volailles, possibilité de varier les épices.